www.sne-csen.net - #344 - juin 2017 - 3 € - trimestriel

LA VOIX DE L'ÉCOLE

LA LETTRE D'INFORMATION DU sne!

Dispensé de timbrage BOURG PPDC
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE
Déposé le 09 -06 - 2017

RETOUR AUX 4 JOURS, ENFIN !

© Jacques RISSO

FCPE L'autonomie, une valeur qui nous unit
sne! ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.
CSEN

LA VOIX DE L'ECOLE

#344 - JUIN 2017

Page 2 :
Édito: Présidentielles...
Page 3 :
Échos des sections
Pages 4 :
Et maintenant
Le SNE reçut par le ministre...
Page 5 :
Président Macron, entendez-vous notre colère ?
Retour vers le futur !
Page 6 :
Aménagement de carrière, le recul permanent
La santé au travail
Pages 7 :
Adhésion et prélèvement automatique
Page 8 :
Vacances, vous avez dit vacances ?

ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.

www.sne-csen.net

Syndicat National des Écoles
4 rue de Trévise
75009 PARIS

siège administratif :
place Michel Floriot
01160 Neuville sur Ain

Dépôt légal : 2e trimestre 2017

Directeur des publications :
Pierre Favre
Mise en page: **NBayol**

CPPAP : 0216 S 07733

EDITO

Présidentielles : oui, le SNE a pesé !

La publication en 2016 de « l'Ecole des Fondamentaux », première partie du triptyque « Permettre à tous de réussir » avait un objectif affiché : peser pendant la campagne des présidentielles pour que les candidats s'emparent de nos propositions. Carton plein (ou presque) Ce sont les thèmes portés par le SNE qui ont animé les débats.

Premier thème : **la gabegie de la réforme des rythmes scolaires**. Le seul candidat à défendre le maintien est tombé à 6%. Tous les autres ont plus ou moins admis que le bénéfice était discutable, quand ils n'envisageaient pas carrément l'abrogation

La priorité du « lire écrire compter » (et parler) a été adoptée dans les mots, mais nous attendons des actes. Pour le SNE, choisir c'est renoncer. En clair, **il faut abandonner les « éducations à »**, toutes dignes d'intérêt, mais dont l'école républicaine souffre de leur empilement.

La question de la direction d'école aussi a été annoncée par beaucoup comme un chantier à ouvrir. **Pas question pour le SNE d'opposer le directeur aux adjoints** : le statut à venir doit être gagnant-gagnant et limiter la réunionite.

And the winner is...

Emmanuel Macron n'est pas le dernier à avoir lu et puisé dans notre livre. Au terme d'une campagne aux multiples rebondissements, il est sorti vainqueur avec 66% des voix. Voire. **Ces 66% sont pour partie un choix par défaut**. Le risque existe donc que, le programme présidentiel se dilue et se perde dans les sables mouvants.

Reçus en audience par le Ministre JM Blanquer au moment où vous lisez ces lignes, le SNE et son partenaire le SNALC ne lâcheront rien sur la nécessité du retour aux quatre jours. Seul à avoir un discours clair et constant, le SNE demandera **que les quatre jours soient la règle, et la semaine de cinq jours l'exception. Il exigera que les maires prennent appui sur leurs conseils d'école et s'insèrent dans un cadrage national fort, garant de l'égalité sur le territoire.**

S'il est encore tôt pour crier victoire, il reste certain que le mandat qui s'achève aura gravement échoué à redonner confiance aux acteurs de terrain. Alors on veut y croire.

Apolitique et fidèle aux mandats de ses adhérents, le SNE a pesé et pèsera encore. **Donnez-lui encore plus de poids en 2018 au moment des élections professionnelles !**

Pierre FAVRE
Président SNE-FGAF
Elu au comité technique ministériel

• ÉCHOS DU SNE 01

Le SNE 01 continue ses démarches et actions en faveur de tous les collègues du département. Les visites des écoles se multiplient, parfois au plus grand étonnement de collègues qui n'ont jamais été l'objet de tant d'attention…
Notre section a contacté tous les entrants dans le département afin de leur souhaiter la bienvenue et de les aider pour le mouvement. Cette action a été très prisée. Elle a amené nombre de collègues à nous communiquer leurs adresses mails personnelles afin d'y recevoir directement les informations syndicales locales. Une belle marque de confiance.
Le SNE 01 a aussi rencontré Mmes Rémer, la nouvelle IA-DASEN, Charbonnier IENA. Nous avons évoqué avec elles la circulaire sur les retraites, le mouvement et ses soubresauts, entre autres à propos des priorités médicales, la répartition départementale des enfants du voyage et le cas d'une collègue en très grande difficulté.

Des problèmes d'intendance nous ont malheureusement obligés à annuler la RISTT prévue en mai. Ce n'est que partie remise.

Enfin, saisi d'une situation particulièrement compliquée, le SNE 01 a apporté une aide significative à une école. Notre action s'est avérée efficace et appréciée au point que l'inspecteur de circonscription en a salué la qualité auprès de l'IA-DASEN.

Philippe Ratinet, secrétaire SNE 01

• ÉCHOS DU SNE 59/62

Nous avons la tristesse de vous annoncer la disparition de notre DASEN Guy Charlot. De taille moyenne, vêtu d'un costume sombre et d'une chemise blanche, la petite soixantaine, il avait pour habitude d'esquisser un petit sourire à celle ou celui qui lui posait une question embarrassante. Celui-ci nous a quittés brutalement début mai pour d'autres cieux sans doute plus prometteurs.
Si vous le retrouvez, merci de le signaler aux services académiques du Nord qui sont bien en peine depuis son départ.
Les 25 000 PE du département ne se sont heureusement pas vraiment aperçus de sa disparition et n'ont pas quant à eux, déserté leur classe en cours de route. Cela fait penser à une citation de Clémenceau, qui disait que « les fonctionnaires sont un peu comme les livres d'une bibliothèque, ce sont les plus hauts placés qui servent le moins. »
A méditer.

Laurent Hoefman, secrétaire SNE 59

• ÉCHOS DU SNE 974

L'année scolaire se termine.
L'année 2016-2017 se dirige vers sa fin. Une année riche pour le SNE : plus de 460 visites d'écoles sur les quatre premières périodes, de nombreuses interventions au rectorat pour renseigner, défendre, assister les collègues (notamment le mouvement de contestation des ZIL), la généralisation de la VDE locale (papier et PDF), la création et la distribution du premier calendrier SNE FGAF 974 en format portefeuille très pratique, la participation aux groupes de travail (simplification des taches de directeur, carte scolaire…), la multiplication des réunions d'information syndicale aux quatre coins de l'île (19), la tenue du premier congrès académique du SNE… Et d'autres idées géniales qui restent à concrétiser.
Rendez-vous à la mi-août pour la rentrée des professeurs stagiaires, suivie de la pré-rentrée des enseignants le jeudi 17 août et celle des élèves le vendredi 18.

Anthony Payet - secrétaire départemental de la Réunion

ET MAINTENANT ?

Mme la Ministre de l'Éducation Nationale a bouclé ses valises. Elle en a profité pour nous adresser une lettre d'adieu. Elle y loue l'engagement, la volonté et l'abnégation des enseignants. Elle revendique aussi un bilan flatteur de son action.
Un bilan à mettre en perspective.

Certains des chiffres concernant les nouveaux professeurs des écoles donnés lors du dernier comité technique ministériel font froid dans le dos.

	Année scolaire 2014-2015	Année scolaire 2015-2016	Variation sur un an
Professeurs des écoles recrutés	16 753	14 685	- 12,35 %
Licenciement des professeurs des écoles	146	264	+ 80,82 %
Démissions des professeurs des écoles	323	417	+ 29,10 %

A l'heure des bilans, le SNE l'affirme : Madame la Ministre, vous avez tort. Le compte n'y est pas. L'Éducation Nationale employeur ne traite pas mieux son personnel qu'avant. Vous n'avez par rendu notre profession plus attractive.

Rythmes scolaires, nouveaux programmes (encore!), LSU, réunionite galopante, école inclusive… Cette liste pourtant abrégée a de quoi décourager les plus chevronnés d'entre nous. Elle réussit aussi l'exploit de faire fuir ceux supposés être les plus motivés d'entre nous : les collègues stagiaires.

Décidément, la réalité du terrain est bien éloignée des proclamations sous les dorures des ministères. Qu'avons-nous encore à espérer ?

Dans son programme, notre nouveau président entend :

- « Donner la priorité à l'apprentissage des fondamentaux « Lire, écrire, compter » dans le primaire,
- Ne plus affecter « aucun professeur (hors choix motivé) en zone prioritaire pendant ses trois premières années d'enseignement »,
- « Laisser aux communes – en lien étroit avec les écoles de leur territoire – le soin d'organiser le temps périscolaire sans contrainte » et donc décider d'un retour aux quatre jours.

Ces axes laissent à penser que notre nouveau président, ou ses conseillers, ont lu et se sont inspirés de« Permettre à tous de réussir », le livre blanc du SNE et du SNALC. C'est une bonne initiative.
Le SNE n'en restera pas moins vigilant et actif au service de la défense des intérêts de tous les personnels du premier degré.

Au SNE, nous espérons que notre prochaine administration saura tenir les caps suscités et aussi ouvrir les yeux. Tout au moins qu'elle entendra tous les représentants du personnel qui s'adresseront à elle et pas seulement ceux qui la brosseront dans le sens du poil.
Nous y gagnerions tous.

Philippe Ratinet,
secrétaire SNE 01

Le SNE reçu par le Ministre Jean Michel Blanquer

Les revendications du SNE vont être portées par notre président Pierre Favre. Le SNE apprécie à sa juste mesure le fait d'être reçu par le Ministre. En effet, il est bon de rappeler que malgré de nombreuses sollicitations de notre part, Mme Vallaud Belkacem n'a jamais daigné ni nous répondre ni nous recevoir rue de Grenelle.

Les conditions d'un véritable dialogue semblent donc à présent réunies et le SNE s'en félicite.

Notre motivation première vise à redonner confiance aux acteurs, qui ont subi deux quinquennats désastreux à titre professionnel et personnel. Il est temps de redonner envie, de valoriser les initiatives, de considérer les professeurs comme des cadres et non pas comme des exécutants. Il est urgent de transformer l'école AVEC les enseignants, pour que chacun se sente utile, entendu, apprécié à sa juste valeur. Notre slogan, « enseigner c'est s'engager » est plus que jamais notre mot d'ordre : nous sommes capables de bien faire, surtout si on nous laisse faire. Mais l'engagement doit être collectif.

Les sujets que nous allons aborder prioritairement avec notre ministre figurent dans nos revendications de « l'école des fondamentaux » (issu de l'ouvrage Permettre à tous de réussir).

- Recentrer raisonnablement les apprentissages sur des fondamentaux sur une semaine de 4 jours
- Instaurer un CP modulaire à effectif réduit lorsque c'est nécessaire
- Acquérir un statut spécifique pour les directrices et les directeurs d'école
- Accueillir les enfants handicapés en milieu ordinaire avec des moyens adaptés préalables
- Revaloriser immédiatement les enseignants du premier degré
-

Vous aurez noté que plusieurs de nos revendications ont déjà été plus ou moins énoncées par le nouveau gouvernement. Tant mieux : nous pourrons les lui expliciter et contribuer plus facilement à leur mise en œuvre.
« La responsabilité est le prix de la liberté » (Cyrille Guimard)

Il s'agit pour le SNE d'une occasion unique de relever le niveau des négociations qui, il faut bien le reconnaitre, n'ont pas porté leurs fruits depuis trop longtemps. Le SNE a la volonté de porter la parole de celles et ceux qui font leur métier au quotidien, qui essaient d'améliorer les résultats de leurs élèves, mais qui ont juste envie qu'on les respecte et qu'on les laisse faire leur travail en toute responsabilité.

Laurent Hoefman,
secrétaire général aux publications

Président Macron, entendez-vous notre colère ?

Le SNE n'a pas attendu l'élection présidentielle pour proposer des solutions pour l'école. Au SNE, nous pensons que l'école de devrait pas pâtir d'échéances politiques à 5 ans et devrait être protégée des intérêts à court terme de nos politiciens. Nous sortons de 5 années difficiles pour l'école française : enquêtes TIMSS et PISA, LSU au départ chaotique, carnets de réussites chronophages, bienveillance hypocrite à toutes les sauces (mais pas à tous les étages, hélas !), nouveaux rythmes inégalitaires et épuisants, budget prévisionnel rentrée 2017 alarmant, etc. Notre Ministre Najat Vallaud-Belkacem est restée sourde jusqu'à présent aux revendications du SNE, syndicat apolitique ne brossant pas dans le sens du poil. En espérant un meilleur dialogue avec notre nouveau ministre, voyons ce qui nous attend à très courte échéance.

Etat des lieux

Dès cet été, un décret est prévu sur la liberté des communes de sortir de la réforme des rythmes scolaires. Si cela doit se faire, cela ne sera pas acté avant 2018 ou 2019 *.

La DEPP (Direction de l'évaluation, de la Prospective et de la Performance) nous a promis une évaluation des nouveaux rythmes en 2017, sans donner de date précise, élections obligent. Mais que fait-elle ? C'est passé ! Vous pouvez y aller ! Publiez ! La municipalité de Nancy en est venue à demander à des universitaires de mener une étude d'évaluation des effets des NAP sur la réussite éducative en élémentaire. Sur le terrain on a compris qu'en maternelle, c'est du grand n'importe quoi. Mais les instances ne veulent toujours pas entendre…

La Ministre Najat Vallaud-Belkacem avançait que « supprimer les rythmes scolaires, c'est renvoyer les enfants des classes populaires devant la télé ». Et bien Madame, c'est exactement ce que vous avez provoqué pour les élèves des 33 % de communes où les NAP sont payantes et ceci dès 15h40, 4 fois par semaine ! Ceux qui avaient la chance de pouvoir se lever plus tard ne l'ont plus. La succession des jours en collectivité sans coupure n'a fait qu'engendrer fatigue et incompréhension. Beau travail !

Repensons la place des NAP

La réforme des rythmes scolaires a ouvert la porte de l'école à des animateurs de tout bois, divers et variés, déstructurant le sens de notre institution et confortant plus que jamais le nombre d'inscriptions dans le privé. Quelques directeurs académiques le déplorent et restent vigilants aux chiffres du privé hors contrat, à la marchandisation de l'enseignement. Néanmoins, la parole n'a jamais été donnée aux acteurs de terrain, comme si tous savaient à l'avance ce que les professeurs allaient dire, car ils ne cessent de rejeter cette organisation de la semaine et ce depuis (et même avant) l'instauration des 4,5 jours.

Si les NAP sont à ce point devenues indispensables dans l'imaginaire de nos décideurs, déplacez-les le mercredi matin. Optez pour leur gratuité ! Arrêtez de prendre en otage les parents qui travaillent ! Nos conditions de travail ne devraient guère s'améliorer du jour au lendemain, nos missions devenant sans cesse plus complexes et nombreuses et nos carrières de plus en plus longues. Rendez-nous notre mercredi salvateur !

372,9 millions d'euros sont prévus en 2017 au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires ! Ne peut-on utiliser cet argent pour recruter des professeurs par exemple ?

Les professeurs des écoles, par la voix du SNE, sont en colère : ils réclament le retour aux 4 jours. Nous attendons l'ouverture d'un vrai dialogue social. Gageons que le nouveau président mettra en œuvre ses bonnes intentions.

Véronique Mouhot,
SG à la Pédagogie SNE83

*http://www.francetvinfo.fr/societe/education/rythmes-scolaires/rythmes-scolaires-macron-autorise-les-ecoles-a-revenir-en-arriere_2184263.htm

« Bien sûr que oui, nom de Zeus ! »

Le SNE félicite notre président pour son élection. Il espère que le renouveau annoncé permettra un dialogue social plus ouvert, écoutant toutes les voix ; y compris les plus éloignées, par rapport aux décisions prises.

Ce ne fut pas le cas lors de la mise en place de la semaine de 4 jours. L'unisson était alors de mise mais pas l'harmonie. C'est le moins que l'on puisse dire.

Résonnant de toute sa dissidence, le SNE a fait front, presque seul contre cette réforme qui, est-il bon de le rappeler montre aujourd'hui toutes ses limites.

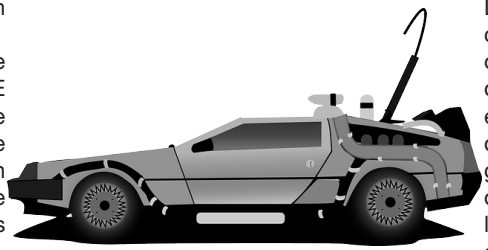

Le Président a annoncé, pour l'été, un « décret sur la liberté » des communes leur donnant la possibilité d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme de Vincent Peillon, tant décriée depuis sa mise en place en 2013.

Le SNE aurait aimé que cette liberté soit associée à l'égalité. En effet, comment peut-on imaginer, alors que des voix dissonantes sur le sujet commencent déjà à se faire entendre, que la décision de nos Maires sera facile à prendre.

D'après les dernières informations à ce sujet les communes « auront jusqu'en 2019 pour préciser leur choix » et décider - ou non - de revenir à la semaine de 4 jours et ses six heures de classe quotidiennes.

Les bases d'une cacophonie organisée sont dès lors posées et le sentiment d'inégalité sera grand entre ceux qui resteront dans le dispositif actuel avec deux après-midi libérés, ceux qui ne bougeront pas de leur 8h30-11h30 / 13h45-15h45, les bienheureux revenant à 4 jours et les plus malheureux se voyant contraints, sous la pression de quelques associations, syndicats, chronobiologistes et à priori maintenant maires, de venir chaque samedi matin.

Ne parlons pas de « l'usine à gaz » administrative qui en sera induite ni du bien-être des enfants ; concept ou nouveau paradigme (avait-on vraiment besoin de l'inventer ?) sans cesse galvaudé.

Pour le SNE, il n'existe qu'une seule décision à prendre, qu'une seule solution, afin de ne pas verser dans l'anarchie et éviter toute iniquité :

Décider, comme le fit Monsieur Darcos en 2008, d'appliquer à tous la semaine de 4 jours et de permettre des dérogations lorsque c'est le souhait des acteurs du terrain.

Souvenons-nous : dans accord majeur parfait, près de 90% des écoles étaient passées aux 4 jours ...

La DeLorean du SNE est prête pour ce retour !

Gilles Leleux
secrétaire départemental SNE54

Aménagement de carrière : le recul permanent

Est-il du même ordre que celui des glaciers ou de la banquise ?

Ce qui est sûr, la fatigue est là, la patience est moindre et l'âge avance.

Face aux multiples difficultés de la vie comme la maladie, le manque d'appétence… quelles sont nos possibilités d'évolutions et de changements ?

- Certains se souviennent de la cessation progressive d'activité (CPA) supprimée en 2011, un réel moyen de terminer dignement sa carrière sans être impacté sur le calcul de retraite.
- D'autres s'orientent vers le détachement, puisque les compétences acquises dans l'éducation nationale sont transférables dans d'autres administrations. Mais même si vous trouvez un emploi avec le parcours semé d'embûches qui en découle, le recteur peut néanmoins le refuser pour nécessité de service ou pour ne pas créer de jurisprudence. Par exemple, il ne souhaite pas verser un salaire de cadre A pour un travail de Catégorie B ou C (cas de nombreux postes administratifs). De nombreux collègues avaient pourtant accepté la baisse de salaire éventuelle car faire classe leur devenait impossible. Verdict : la décision du recteur est inflexible.

L'histoire personnelle de chaque agent est plurielle.

- Face à la maladie, ou à une fragilité psychologique, il existe deux types de congés : le congé longue durée (CLD) et le congé longue maladie (CLM). Un aménagement du poste de travail (adaptation des horaires, conditions matérielles spécifiques, allègement de service) ou l'obtention d'une affectation sur un poste adapté peuvent voir le jour.

A qui devons-nous nous adresser, quelle écoute, quel accompagnement ? La médecine de prévention voire du travail est-elle présente dans l'Education Nationale ? A vous de juger !

- Face à des envies de reconversions, les collègues peuvent solliciter un congé de formation, un temps partiel sur autorisation, un cumul d'activités, une mise en disponibilité selon leurs projets. Toutefois, ils se heurtent à un obstacle de poids. Les directions académiques n'ont plus assez d'enseignants à mettre devant les élèves. Alors, tous ces dispositifs fondent comme neige au soleil sous l'égide de la nécessité de service où le cadre fixé est le redéploiement des postes et la limitation des autorisations. Le choix de faire toujours plus avec l'existant empêche toutes perspectives et nuit aux collègues.

Or, ne pas avoir d'avenir, d'horizon, se cantonner n'est pas la solution. Il faudrait juste se poser les bonnes questions. Pourquoi le métier n'attire plus, pourquoi les postes au concours ne sont pas pourvus, pourquoi autant de démissions ?

Au SNE, nous souhaitons que les aménagements de carrière soient une préoccupation première lors de ces prochaines années, en proposant plusieurs solutions :

- Mettre en place un tutorat, ou créer un enseignant supplémentaire pour toutes les écoles quelles que soient leur label
- Obtenir un bonus d'une année au bout de 7 ans d'exercice pour diminuer la décote lors du calcul de retraite
- Avoir un accompagnement, une écoute, des rendez-vous de carrière tous les 5 ans avec la médecine de prévention pour effectuer un bilan régulier
- Multiplier les postes adaptés réservés aux enseignants dans d'autres administrations ou partenaires
- Permettre de réelles passerelles dans les différents ministères

Voilà autant de propositions à mettre en avant auprès de notre nouveau ministre.

Le SNE reçu prochainement en audience au ministère soulèvera toutes ces problématiques.

Geoffrey Capliez

La santé au travail

« Investir dans la santé au travail est d'abord une obligation sur le plan humain : de plus, ce n'est pas une charge, c'est un atout de la performance. »

Cette déclaration qui sonne comme une affirmation provient d'un rapport rédigé en 2010 par Henri Lachmann, Christian Larose et Muriel Pericaud (notre actuelle Ministre du travail) qui s'intitulait "Bien-être et efficacité au travail – 10 propositions pour améliorer la santé psychologique au travail".

Même s'il fut le fruit d'une enquête effectuée principalement au sein d'entreprises du privé, on constate que les préconisations qui en émanent pourraient parfaitement, pour certaines, s'appliquer aussi à l'école.L'axiome suivant qui dit que « le métier n'est pas qu'une source de rémunération : il est partie prenante de l'épanouissement personnel, de l'intégration et du lien social » (sic), doit, de toute évidence, au sein des écoles, être érigé comme un principe de base pour permettre l'investissement total de tous pour le bien des enfants.

Or, en se basant sur de nombreuses « remontées » du terrain faisant état de lassitude, d'incompréhension, de désappointement voire de situations plus critiques de dépression le SNE fait le constat presque désenchanté que ce beau métier ne motive plus.
La notation des enseignants, la « carotte » de la classe exceptionnelle, de la note (alors qu'on nous enjoint à ne plus noter les enfants), la liberté pédagogique galvaudée par les concepts pédagogiques, le « diktat » des nouvelles technologies qui font primer l'urgence sur la réflexion sont des formes d'injonctions paradoxales qui nuisent au libre arbitre, à l'autonomie et à l'esprit d'entreprendre.

Le SNE réaffirme plus que jamais son attachement à la responsabilisation des équipes par le biais de conseils des maîtres souverains. Les « sachants » sont du côté des enseignants du terrain. Les formes de management basées sur la transcendance, sur l'idéal d'une personne, d'une pensée, d'une pédagogie ont assez duré. Il est temps de laisser la place à l'immanence en valorisant les démarches personnelles au sein et pour les équipes.

Nous espérons fortement que ce rapport puisse inspirer le Ministre de l'éducation en matière de gestion du personnel mais aussi pour aller dans la voie d'une plus grande autonomie des écoles avec un statut clair pour leurs directeurs.

Gilles Leleux

BULLETIN D'ADHESION, à adresser à SNE, 4 rue de Trévise, 75009 PARIS
avec le(s) chèque(s) à l'ordre du S.N.E ou avec le RIP ou RIB et l'autorisation de prélèvement automatique)

Ne rien inscrire dans ces cases					

numéro/nom du département d'exercice:	Nouvel adhérent ☐ Ré-adhésion ☐
M/Mme Nom et prénom: ..... Adresse exacte: .... code postal: ..... ville: ..... portable: ..... mail:.....	Date de naissance: ...../...../..... Lieu d'exercice : élementaire ☐ maternelle ☐ autres: ..... adresse professionnelle: .... code postal: ..... ville: ..... téléphone: ..... mail:.....

SITUATION: adjoint ☐ directeur ☐ nb de classes: ..... spécialité: .....
PE ☐ Instituteur ☐ Temps partiel ☐.....% Hors classe ☐ échelon: .... indice: .....

Montant de la cotisation: .....€ Soutien à la section: .....€ Total versé (cotisation+soutien): .....€	Règlement par: ☐ prélèvement automatique ☐ en ..... chèques (3 maxi)	Signature:

ADHESION (66% déductibles de vos impôts)

Valeur de la protection juridique GMF incluse dans la cotisation :	25€
Première adhésion :	**90€** (coût réel 5€)
Jusqu'à échelon 5 inclus, adhésion jeune PE :	**150€** (coût réel 25€)
A partir du 6e échelon, adhésion simple :	**180€** (coût réel 35€)
Adhésion militant	**210€** (coût réel 45€)
Adhésion bienfaiteur	**270€** (coût réel 65€)

COTISATIONS PARTICULIERES :

Disponibilité, congé parental, étudiant ESPE :	**20 €**
Retraités, PLC, DOM-TOM (sauf La Réunion)	**90 €**
Temps partiels,	**90 €**
COUPLES : pour le conjoint (remplir un second bulletin)	**90 €**

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de votre section.

L'adhésion au SNE donne droit à la protection juridique de la GMF, la garantie «défense disciplinaire» qui prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire, la garantie pour atteinte aux biens et aux recours et poursuite en cas de menaces ceci sans supplément de cotisation.

Adhérez en 10 fois sans frais grâce au prélèvement automatique !

Il suffit de renvoyer votre **bulletin d'adhésion accompagné de l'autorisation de prélèvement** ci-dessous **accompagnée d'un R.I.B., d'un R.I.P. ou d'un R.I.C.E.** L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités.
Pour plus de renseignements consulter le site du SNE www.sne-csen.net rubrique ADHESION

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec mon créancier.

N° IDENTIFIANT SEPA
FR 51 ZZZ 452 955

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE
.....
.....
.....
.....
.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
Syndicat National des Écoles
S.N.E. - C.S.E.N.
4 rue de Trévise
75009 PARIS

Compte à débiter

N° IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

BIC

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature du titulaire du compte:
A ....., le ..... Signature :

VACANCES, vous avez dit « vacances » ?

Libérés, délivrés ?

Mais quel est donc ce gentil parfum qui vient chatouiller nos narines ? Cet air iodé ou de sous-bois, ces douces effluves de rosé de Provence, de pastis et de barbecue …. Au camping des « flots bleus » ou chez la belle-mère ; ce sont les vacances…

Encore un petit effort et nous en aurons fini avec cette période de 12 longues semaines qui n'aura même pas effrayé les chronobiologistes accros aux 4 jours et demi… (mystères de la science ou du lobby touristique, allez savoir ?)

Mais, oui, ouf, ça y est : prêts à affronter les remarques du beau-frère, bob Ricard vissé sur la tête et tongs au pied, ou celles du voisin de camping, short fleuri, marcel à trous et parasol Heineken ostentatoire, sur les longues vacances des enseignants et sur ce métier de feignant… (Peut- être bien que s'il est sympa ou si le Pernod le rend magnanime, on aura droit à un : « Ben, quand même, moi je pourrais pas supporter tous ces gamins … »

Savent-ils que l'école, jamais ne vous quitte, même pendant ces vacances qui se réduisent d'année en année comme peau de chagrin ?

Libéré de ne plus se lever aux aurores pour ces gamins qui préfèreront toujours les « Anges de la téléréalité » au parcours culturel et qui resteront, à jamais insensibles à la magie du prédicat. Mais pas délivré de ce serrement au cœur quand on va réaliser qu'on ne les verra plus…

Libéré de cette angoisse prégnante de se demander ce que va nous pondre notre nouveau ministre dans la douce torpeur de l'été -à l'heure de l'apéro ou de la partie de pétanque- et que des DASEN et IEN zélés nous demanderont d'appliquer dès la veille de la rentrée ?

Délivré de ce sentiment inconfortable de savoir comment on va gérer le petit Robert, caractériel, la petite Micheline, « dys » puissance dix, et ces fauves qui nous attendent parfois au tournant : les parents…

Délivré de notre devoir de pédagogue qui nous oblige à visiter les musées, Nikon en main, pour illustrer les leçons d'histoire, à ramasser des plantes pour la leçon de science, à photographier les falaises d'Etretat pour la géo ? Alors que la voisine de plage est si jolie avec son petit string rose …

Et surtout, oh, oui surtout, ces maux de ventre qui vont revenir vers le 10 août, à nous couper ce bel appétit pour les fruits de mer et la chipolata, quand se profileront à l'horizon de nos vacances le soleil couchant de la rentrée et le « c'est reparti pour un an » avec son terrible cortège de préparations, programmations, répartitions ….

Alors, ni tout à fait libérés ni totalement délivrés mais heureux et soulagés quand même, parce que, quoiqu'en dise le reste du monde, on les a sacrément méritées ces grandes vacances … Soufflons, bronzons, farnientons, profitons de ce court bonheur sans remords ni culpabilité…

Et ayez une petite pensée iodée (ou anisée) pour ceux qui vous aident toute l'année, vos délégués SNE.
Bonnes vacances

Philippe Leroy,
délégué SNE59